

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement

I. Le cadre général du budget

Dans le cadre de l'application de la loi 201-991 dite loi NOTRe l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la mairie.

Le budget primitif 2019 a été voté le 18 Avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (piscine, camping, redevance d'occupation du domaine public, concessions...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

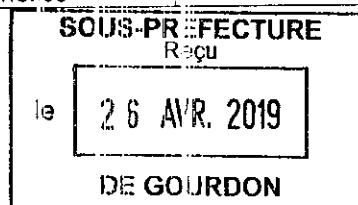
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement:

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	287.671 €	Atténuations charges	83.100 €
Dépenses de personnel	399.900 €	Produits des services	28.500 €
Autres dépenses de gestion courante	208.860 €	Impôts et taxes	311.060 €
Dépenses financières	24.000 €	Dotations et participations	432.022 €
Intérêts Emprunts		Autres recettes de gestion courante	59.000 €
Dépenses exceptionnelles	250 ,45 €	Recettes exceptionnelles	430.45 €
Autres dépenses FNGIR	32.949 €		



Prélèvement au profit des investissements	49.297,55€		
Total dépenses réelles		Autres recettes	
Charges (Amortissement)	8200€	Excédent reporté	100.061.55 €
Dépenses imprévues	3046 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	1.014.174 €	Total général	1.014.174 €

La section de fonctionnement est équilibrée

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019:

concernant les ménages

- . Taxe d'habitation 7.11 %
- . Taxe foncière sur le bâti 9.07 %
- . Taxe foncière sur le non bâti 77.94 % (inchangé)

- *concernant les entreprises*

Cotisation foncière des entreprises (CFE) 11.81 % (inchangé)

Le produit attendu de la fiscalité locale des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti) s'élève à 262.144 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 429.322 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Déficit reporté	16888.12 €	Excédent reporté	
		Virement section fonctionnement	49.297.55 €
Restes à réaliser	191301.03 €	Restes à réaliser	284.959 €
Remboursement d'emprunts (capital)	71400 €	FCTVA*	250.000 €
Prêt relais	260.000€	Cautionnement	4238 €
Programmes d'investissement	478.475,94 €	Cessions d'immobilisations	8200 €
		Taxe aménagement	13.500 €
Cautionnement	4238 €	Emprunt	297.601,54 €
Dépenses d'ordre	3000 €	Subventions	114507 €
Autres Dépenses		Recettes d'ordre	3000 €
		Affectation résultat	
Total général	1.025.303.09 €	Total général	1.025.303.09 €

La section d'investissement est équilibrée

*Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) assure aux collectivités territoriales la compensation à un taux forfaitaire de la tva qu'elles s'acquittent sur leurs dépenses d'investissement.

Cette recette d'investissement de 250.000€ qui sera perçue par la commune en 2019 est la compensation versée par l'Etat sur les dépenses d'investissement réalisées dans l'année 2017.

Un prêt relais de 260.000 € sera contracté par la commune en attente de versement de subventions d'investissement.

Fait à SALVIAC, le 18 Avril 2019

Le Maire

A FAUCON

